

Séance publique du 16.01.2025

Présents : HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, TOBES Romain, échevins, BENDER Maxime, BOONEN Serge, GOEDERT Jeannot, KIRSCH Yolande, MICHELS Mike, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absents/excusés : Meyers Corinne, échevine, a donné procuration à KIRSCH Yolande pour voter en son nom

BERENS Christian, conseiller, a donné procuration à BOONEN Serge pour voter en son nom

Le Conseil communal,

Vu l'article 107 de la Constitution;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

décide à l'unanimité des voix

de proroger l'heure d'ouverture jusqu'à trois heures du matin de tous les débits de boissons alcooliques à consommer sur place de la commune de Waldbillig en dates suivantes:

Fête Nationale: du 22.06.2025 au 23.06.2025

Kermesses:

Haller : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Christnach : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Waldbillig : du samedi au dimanche
du dimanche au lundi

Saint Sylvestre : du 31.12.2025 au 01.01.2026

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

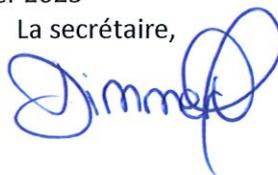
Pour expédition conforme.

Christnach, le 20 janvier 2025

La bourgmestre,



La secrétaire,



Date de l'annonce
publique de la séance

10.01.2025

Date de la convocation
des conseillers

10.01.2025

Point de l'ordre du jour

2025-01-06

Objet :

Prorogation de l'heure
d'ouverture de tous les débits
de boissons de la commune de
Waldbillig à l'occasion de
certaines fêtes en 2025